

**RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS
20 FÉVRIER 2017, 13 h à 15 h, 280, RUE SLATER, OTTAWA**

Participants du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts (GCRC)

Membre	Secteur représenté	Organisation
Steve Coupland	Association nucléaire canadienne	Association nucléaire canadienne
Robin Manley, auquel s'est jointe Melissa Hanlon (par téléconférence)	Réacteurs nucléaires	Ontario Power Generation
Brian Thorne	Réacteurs nucléaires	Énergie NB
Shaun Cotnam (par téléconférence)	Établissements de recherches et d'essais nucléaires	Laboratoires Nucléaires Canadiens
Kevin Nagy (par téléconférence)	Installations de traitement d'uranium et mines d'uranium	Cameco
Jackie Kavanagh	Installations de traitement de substances nucléaires	Nordion
Valerie Phelan (par téléconférence)	Accélérateurs	Isologic
Dan Stunden (par téléconférence)	Substances nucléaires et équipement réglementé (jauges portatives)	Stantec
Grant Mabee (par téléconférence)	Substances nucléaires et équipement réglementé (gammagraphie industrielle et jauges fixes)	SGS
Chris Passmore (par téléconférence)	Dosimétrie	Landauer Inc.

Participants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

Liane Sauer	Directrice générale, Direction de la planification stratégique (présidente du GCRC)
Colin Moses	Directeur général, Direction de la réglementation des substances nucléaires (DRSN)
Raoul Awad	Directeur général, Direction de l'amélioration de la réglementation et de la gestion des projets majeurs
Daniel Schnob	Directeur général, Direction des finances et de l'administration
Nancy Sigouin	Directrice, Division des systèmes et de la gestion des ressources financières (DSGRF)
Claire Pike	Directrice, Division de la coordination de la réglementation des opérations (DCRO)
Tetyana Panichevska	Agente principale de projet, DCRO
Keith MacLeod	Chef, Prévisions et crédits, DSGRF

Chantale Dault-Beausoleil	Conseillère financière principale, DSGRF
Lee Brunarski	Agent principal en politiques, Division des politiques et des affaires autochtones et internationales (secrétaire du GCRC)

13 h – Ouverture de la séance

INTRODUCTION ET REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L. Sauer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Les participants se présentent.

EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL ET DES MESURES DE SUIVI

L. Sauer fait remarquer que le procès-verbal de la dernière réunion a déjà été distribué à tous les membres du GCRC et qu'il est disponible sur le [site Web](#) de la CCSN. Elle note qu'il ne reste aucune autre mesure à prendre à la suite de la dernière réunion.

BILAN DE LA DERNIÈRE ANNÉE

L. Sauer se souvient de certains des développements notables de la CCSN depuis la dernière réunion, notamment la célébration du 70^e anniversaire de la CCSN en 2016; les auditions publiques relatives à Gentilly-2, Chalk River et Port Hope; la prise en compte de plusieurs rapports de surveillance réglementaire au cours des réunions de la Commission, le renouvellement et la mise à jour du personnel de la CCSN au moyen de l'embauche de nouveaux diplômés et la rotation des gestionnaires; un réaménagement du centre des opérations d'urgence de la CCSN et la participation à l'exercice Huron Resolve, un scénario de simulation d'accident impliquant la centrale de Bruce; un audit des inspections des centrales nucléaires par la CCSN; une lettre anonyme alléguant que des informations liées aux études probabilistes de sûreté ont été retenues à l'encontre des commissaires; la participation aux examens de révision par les pairs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les préparations liées au mandat du premier vice-président Ramzi Jammal en tant que président de la 7^e réunion d'examen des Parties contractantes à la *Convention sur la sûreté nucléaire* de l'AIEA au printemps 2017.

S. Coupland note que l'année a été également chargée pour l'Association nucléaire canadienne (ANC) avec des années à venir plus occupées à mesure que le projet de réfection de la centrale nucléaire de Darlington se poursuit et que le projet de réfection de la centrale de Bruce commence. Il note que la conférence annuelle de l'ANC s'est tenue du 22 au 24 février 2017 avec quelque 800 personnes participantes inscrites.

GESTION OPÉRATIONNELLE

Le point sur les plans des activités de réglementation

R. Awad fait le point sur les plans des activités de réglementation (PAR). Il rappelle aux membres du GCRC les installations auxquelles les PAR s'appliquent, les facteurs pris en considération au moment de l'élaboration des PAR et les activités établies par ces derniers. Il note que les PAR et les estimations des droits pour l'exercice 2016-2017 ont été transmis à la fin de mars 2016.

Il ajoute que les rapports sur le nombre d'activités d'autorisation et de conformité réalisées par la CCSN en 2015-2016 ont été transmis en juin 2016 aux titulaires de permis qui paient des droits pour les installations nucléaires de catégorie I et les mines et usines de concentration d'uranium. Selon l'installation concernée, les rapports comprennent le nombre de décisions relatives à des permis pour la délivrance de nouveaux permis, les renouvellements de permis et les modifications de permis faites par la Commission ainsi que le nombre d'inspections de type I et de type II réalisées et le nombre d'ordres délivrés.

Il note que l'objectif de la CCSN est de transmettre des PAR et des estimations des droits pour l'exercice 2017-2018 d'ici la fin de mars 2017 et que le format et le niveau de détail demeureront les mêmes que pour les PAR de 2016-2017. Il encourage les titulaires de permis ayant un PAR à communiquer avec le directeur de programme de réglementation ou les agents de projet appropriés de la CCSN pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités d'autorisation et de conformité à venir à leurs installations, et avec les agents financiers de la CCSN s'ils ont des questions liées aux coûts.

R. Manley demande si la CCSN envisage de développer le niveau de détail des PAR. R. Awad explique qu'en réponse aux préoccupations des membres du GCRC au cours des années passées quant à la variabilité entre les droits des PAR et les droits finaux, la CCSN est passée à un modèle de droits proportionnels fixes en 2011-2012, ce qui entraîne une plus grande prévisibilité des droits finaux pour les titulaires de PAR, la cible de la CCSN étant une variabilité de 2 % à 4 % entre les droits des PAR et les droits finaux. Comme cela a été expliqué dans des réunions précédentes du GCRC, le fait de développer le niveau de détail ferait en sorte d'ajouter aux coûts administratifs de la CCSN, qui seraient absorbés par les titulaires des PAR.

Au moyen du contexte, avant le modèle proportionnel fixe, les coûts ont été attribués en fonction des coûts de conformité et d'autorisation d'un permis, du groupe sectoriel ou de tous les titulaires de permis en plus d'une quote-part proportionnelle du soutien réglementaire et des coûts indirects selon le niveau d'effort s'appliquant à un permis particulier. Le droit final était transmis après le rapprochement des attributions finales et des efforts relevés dans les feuilles de temps de la CCSN avec les états financiers audités de la CCSN. Avec cette approche, une variation minimale du niveau d'effort entraîne une incidence importante sur les droits totaux imputés à un titulaire de permis et, souvent, une variabilité significative entre les estimations des droits et les droits finaux. La mise en place du modèle proportionnel fixe a permis de lier les coûts proportionnels aux plans initiaux et d'attribuer les coûts pour tous les titulaires de PAR; d'introduire une éventualité pour absorber la variation d'une année à l'autre et de limiter les

droits finaux à la différence entre le budget de la CCSN et le coût total des activités. Cela entraîne une variabilité nettement moindre entre les estimations des droits et les droits finaux.

R. Manley demande si la CCSN ventile ses coûts en fonction de causes proactives, comme disposer de personnel sur place aux installations et effectuant des inspections, ou de causes réactives, par exemple prendre des mesures pour assurer qu'un titulaire est de nouveau conforme. R. Awad répond que du travail réactif peut être nécessaire tout au long de l'année, mais que ces détails sont particuliers à chaque site, avec lequel le directeur de programme de réglementation devrait être familiarisé et qu'il devrait inclure dans le plan. T. Panichevska ajoute que le travail réactif non prévu au cours d'une année fiscale particulière sera intégré aux PAR des années suivantes et par conséquent récupéré sur une plus longue période de temps.

S. Cotnam demande comment les coûts du [Programme indépendant de surveillance environnementale](#) (PISE) de la CCSN sont attribués aux PAR. N. Sigouin s'engage à faire le suivi de cette question.

MESURE : *La CCSN devra préciser comment les coûts du PISE sont attribués aux PAR.*

MISE À JOUR : N. Sigouin précise à S. Cotnam dans un courriel du 1^{er} mars 2017 qu'à l'heure actuelle, les efforts du PISE sont prévus par rapport à un code de coût générique, qui englobe tous les titulaires de permis, et sont répartis proportionnellement pour tous les titulaires de permis pendant le processus d'établissement des coûts.

K. Nagy demande comment les coûts liés aux activités de sensibilisation de la CCSN sont intégrés aux PAR. N. Sigouin et T. Panichevska précisent que les coûts liés aux activités de sensibilisation sont financés à partir de la base adéquate de la CCSN et non à partir des fonds de recouvrement des coûts.

GESTION FINANCIÈRE

Formules de calcul des droits

N. Sigouin fait le point sur les formules de calcul des droits qui s'appliquent aux installations nucléaires et à l'équipement réglementé de catégorie II, aux services de dosimétrie ainsi qu'aux substances nucléaires et appareils à rayonnement. Elle mentionne que les formules de calcul des droits se composent d'un tarif horaire et d'heures de base et variables.

Le tarif horaire a été augmenté à 260 \$ par heure en 2016-2017. Il était auparavant de 255 \$ en 2013-2014, de 250 \$ en 2012-2013 et de 200 \$ en 2009-2010; 200 \$ étant le tarif initialement établi en 2003-2004. On présente la formule pour calculer le tarif horaire, conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN*. Le tarif horaire pour 2017-2018 sera publié avant le 1^{er} avril 2017.

En ce qui concerne les heures de base et variables, N. Sigouin indique que la CCSN ne récupère toujours pas le coût entier lié à la gestion de la formule de calcul des droits sur une base annuelle et note que l'écart était de 5,5 M\$ en 2014-2015. Cet écart est traité par une augmentation progressive des heures de base et variables revues annuellement et ajustées au besoin, pour mieux refléter le niveau d'efforts réglementaires. La CCSN passe en revue les possibilités de répartir les coûts d'une manière plus précise afin de mieux refléter différents niveaux d'efforts réglementaires parmi les titulaires dans un type d'utilisation donnée.

G. Mabee indique qu'il y a une zone grise lorsqu'il est question de la gestion des matières radioactives naturelles et des droits payés par les titulaires et demande comment les laboratoires manipulant uniquement des matières radioactives naturelles sont classés pour les besoins du calcul des droits de permis. C. Moses répond que les droits sont fondés sur les informations fournies par les titulaires dans leur demande et s'engage à préciser si la CCSN fait la distinction entre les laboratoires manipulant uniquement des matières radioactives naturelles et ceux également qui manipulent d'autres matières radioactives.

MESURE : *La CCSN doit préciser comment les laboratoires qui manipulent uniquement des matières radioactives naturelles les intègrent aux droits.*

Aperçu des finances

N. Sigouin fait un survol financier de la plus récente information sur les droits pour le recouvrement des coûts, présente une projection des droits pour le recouvrement des coûts sur trois ans et compare les rajustements de fin d'année entre 2013-2014 et 2016-2017.

N. Sigouin note que les droits finaux de 2016-2017 seront disponibles une fois que les états financiers audités seront approuvés, soit au courant du mois de juillet 2017.

Elle indique que, même si des augmentations dans les PAR sont prévues chaque année en raison des augmentations de salaires des employés de la CCSN, la CCSN s'efforce continuellement de faire des gains d'efficacité pour réduire au minimum ces augmentations. Elle ajoute également que de nouveaux diplômés sont embauchés pour une période d'emploi de deux ans afin de renouveler l'effectif de la CCSN et de pourvoir les postes vacants actuels et à venir. Bien qu'aucun emploi ne soit garanti à la fin de la période de deux ans, ces diplômés ont la possibilité de déposer leur candidature lorsque des postes sont affichés.

Un membre du GCRC pose une question sur l'estimation des droits pour les projets spéciaux dans un tableau de prévision des droits de recouvrement des coûts sur une période de trois ans. La CCSN confirme que les droits concernent principalement les examens de la conception des fournisseurs et précise que ces coûts sont imputés directement au demandeur en fonction du nombre d'heures passées et du tarif horaire.

J. Kavanagh demande si l'accent mis sur le nouveau recrutement est temporaire et si ce dernier s'est maintenant stabilisé. N. Sigouin répond que la CCSN prévoit quelque 100 départs à la retraite au cours des trois à cinq prochaines années, ce qui a donné lieu à de nouveaux recrutements pour remplacer cette expertise, y compris un nombre important en 2015-2016. D. Schnob ajoute que la CCSN a presque stabilisé cette dynamique avec un effectif jeune profitant des enseignements d'un personnel plus expérimenté et qui finira par remplacer ce dernier.

B. Thorne demande si les titulaires de permis ont l'occasion de contribuer à la planification de l'effectif de la CCSN. R. Awad répond que les plans de la CCSN sont élaborés à l'interne en fonction des efforts prévus du personnel au cours de l'année à venir et du travail réactif effectué au cours des années précédentes.

S. Cotnam note que, même si les estimations des droits de 2016-2017 s'élèvent à 105 M\$, les droits finaux, selon les informations fournies par la CCSN, devraient être moins élevés et demande si un remboursement est prévu. N. Sigouin répond par l'affirmative. S. Cotnam ajoute que la communication des estimations des droits beaucoup plus tôt dans l'année que les années précédentes est très appréciée.

K. Nagy note que les départs à la retraite dans son organisme donnent lieu à des réductions d'effectif et se demande si la CCSN applique une stratégie similaire lorsque les départs de retraite surviennent. L. Sauer répond que la CCSN a mis en œuvre une planification stratégique il y a plusieurs années afin d'avoir une meilleure idée de la direction prise par l'industrie, contribuant de cette manière à la planification de l'effectif. Elle ajoute que le président de la CCSN passe en revue chaque poste de niveau supérieur lorsqu'un départ à la retraite survient afin de déterminer si ce poste est toujours nécessaire. D. Schnob ajoute qu'un effort dédié est en cours afin d'identifier l'expertise dont la CCSN aura besoin au cours des prochaines années et d'établir un recoupement avec ce qui est déjà en préparation.

L'AVENIR DU GCRC

L. Sauer entame une discussion sur l'avenir du GCRC en rappelant qu'il existe depuis plus de 15 ans. Elle note que, contrairement au mandat, une seule réunion annuelle s'est tenue depuis 2010, les réunions ultérieures étant espacées tous les 14 à 19 mois, et ajoute que les nominations, même si elles se rapprochent de la composition énoncée dans le mandat, ne sont pas exactement celles qui sont prescrites.

L. Sauer demande aux membres du GCRC de se poser la question de savoir si le GCRC demeure pertinent, comment il pourrait être amélioré et si les membres du GCRC sont capables de s'acquitter de leurs responsabilités au sein du GCRC comme représentant de secteur, pas simplement une voix pour les questions d'intérêt de leur organisme. Elle invite les membres du GCRC à prendre en considération ces questions à la suite de la réunion, mais invite les membres prêts à apporter leur contribution.

R. Manley note qu'en tant que nouveau membre du GCRC, il est utile d'avoir l'information présentée au cours de la réunion, souhaite que le GCRC continue et est intéressé d'entendre que l'industrie a eu une voix dans le passé au sujet du recouvrement des coûts.

S. Coupland ajoute qu'il est important d'avoir un lieu comme le GCRC pour traiter de questions d'intérêt et de préoccupations, même si le calendrier des réunions pourrait être flexible, et s'engage à soulever ces questions avec ses membres.

J. Kavanagh indique que le GCRC a joué un rôle important pour préciser comment les permis ont évolué au cours des ans et il continue de fournir une bonne occasion de discuter lorsque la CCSN accomplit quelque chose de différent concernant les titulaires qui paient des droits de permis.

B. Thorne dit qu'en tant que nouveau membre il apprécie la réunion et la trouve très informative.

V. Phelan note que le GCRC et le recouvrement des coûts sont nouveaux pour elle et accueille favorablement la discussion ouverte et la bonne information.

S. Cotnam indique que la tenue des réunions du GCRC en février représente un excellent calendrier, mais qu'il pourrait y avoir une certaine souplesse en ce qui concerne la fréquence, les réunions devant se tenir lorsqu'il faut discuter de grands ou d'importants développements.

L. Sauer conclut que les membres du GCRC présents conviennent de l'utilité permanente des réunions du GCRC mais avec la possibilité d'une certaine souplesse dans la fréquence des réunions; que le procès-verbal de cette réunion doit inclure un résumé de la brève discussion sur l'avenir du GCRC, le mandat et la liste des membres actuels; et que tous les membres du GCRC, y compris ceux qui ne participent pas à la réunion, prennent en compte l'avenir du GCRC et fournissent des commentaires écrits à leur convenance, y compris sur la composition du GCRC.

MESURE : *Les membres du GCRC doivent passer en revue les commentaires sur l'avenir du GCRC, revoir le mandat figurant à l'Annexe 1 et la liste des membres figurant à l'Annexe 2 et fournir des commentaires écrits sur l'avenir et la composition du GCRC d'ici le 7 juillet 2017.*

14 h 30 – L. Sauer remercie les participants et lève la séance.

Annexe 1 – Mandat du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts

Novembre 2007

Introduction

Le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts (GCRC) de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est un instrument qui permet aux membres du Groupe de donner leur avis sur la gestion opérationnelle du programme de recouvrement des coûts de la CCSN. Les membres du Groupe se composent de représentants de l'industrie et d'un représentant de la CCSN.

Le GCRC :

- fournira aux représentants de l'information sur la gestion opérationnelle du programme de recouvrement des coûts de la CCSN
- offrira aux représentants l'occasion de communiquer leur rétroaction à la CCSN sur la gestion opérationnelle de son programme de recouvrement des coûts
- permettra à la CCSN de chercher à obtenir la contribution des représentants dans le cas où des modifications seraient proposées au programme de recouvrement des coûts de la CCSN

Mandat

Le mandat du GCRC consiste à fournir un forum de consultation ouvert et transparent avec les membres au sujet de la gestion opérationnelle du programme de recouvrement des coûts de la CCSN.

Portée

Le mandat du Groupe comprend la discussion de points concernant la gestion opérationnelle du programme ainsi que des mises à jour financières. Cela inclut la présentation d'analyses comparatives pertinentes ou de vérifications financières.

Afin de respecter l'indépendance de la Commission, ainsi que l'intégrité des processus législatifs et du régime de réglementation, le mandat du GCRC ne permet pas de :

- discuter de questions ou de points traités au même moment par la Commission (p. ex. les demandes de permis)
- négocier les questions qui seront traitées par la Commission
- discuter de questions de politique de réglementation qui vont au-delà du programme de recouvrement des coûts
- discuter de la pertinence ou de l'étendue des activités de réglementation de la CCSN à l'égard de chaque titulaire de permis
- discuter de la pertinence des politiques ou des lois fédérales relativement au recouvrement des coûts ou aux frais d'utilisation

Rôles et responsabilités

Le Comité de direction de la CCSN doit établir et modifier au besoin le mandat du GCRC.

Le président du GCRC est responsable de ce qui suit :

- fixer la date, l'heure et le lieu des réunions et s'assurer que l'information est distribuée aux membres du GCRC
- organiser les réunions du GCRC et s'assurer que les procès-verbaux des réunions sont distribués aux membres et affichés sur le site Web de la CCSN
- s'assurer que les membres du GCRC ont l'occasion raisonnable de présenter leurs points de vue
- fournir aux membres du GCRC de l'information sur le programme de recouvrement des coûts de la CCSN, la structure de coûts et la méthode utilisée pour déterminer les coûts et les frais de la CCSN, au besoin
- transmettre les points de vue des membres du GCRC au Comité de direction de la CCSN

Les représentants des parties intéressées présentent les points de vue et les idées des organisations qu'ils représentent et transmettent les points de vue des membres du GCRC aux titulaires de permis qu'ils représentent, autant que possible.

Composition

Le GCRC comprend dix-huit (18) membres en poste, dont les mandats sont renouvelables aux deux ans.

Les membres du Groupe comprennent (veuillez consulter le tableau ci-dessous) :

- Dix-sept (17) représentants des parties intéressées - des cadres supérieurs de groupes et d'associations ou de conseils assujettis au régime de permis
- Un (1) cadre supérieur de la CCSN qui est président et qui rend des comptes au Comité de direction de la CCSN

Les titulaires de permis exemptés de payer les droits pour le recouvrement des coûts ne sont pas représentés au GCRC. Comme beaucoup de titulaires de permis possèdent plus d'un type de permis, la participation au Groupe est limitée à un représentant par organisation, sans tenir compte du nombre de permis que l'organisation détient.

Composition du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts de la CCSN	
Nombre de membres	Représentation
Représentants des parties intéressées	
1	Association nucléaire canadienne
2	Centrales nucléaires
1	Établissements de recherche et d'essais nucléaires
1	Installations de traitement de l'uranium

1	Mines d'uranium
1	Installations de traitement des substances nucléaires
1	Accélérateurs
1	Conseil canadien des laboratoires indépendants
1	Association canadienne de sûreté de la radiographie industrielle
6	Substances nucléaires et équipement réglementé
0 – déjà représenté	Installations de gestion des déchets
1	Dosimétrie
0 – déjà représenté	Transport
Représentant de la CCSN	
1	Représentant de la CCSN (le président)
18	Nombre total de membres du GCRC

La composition du GCRC est revue périodiquement et révisée, au besoin, en fonction des changements survenus dans le domaine et à la discrétion de la CCSN.

Calendrier des réunions

Le Groupe se réunit au moins une fois par année et tient des réunions supplémentaires au besoin.

Lieu des réunions

Les réunions du GCRC se tiennent dans les bureaux de la CCSN à Ottawa. Des téléconférences peuvent être envisagées afin d'économiser du temps et de réduire les frais de déplacement.

Annexe 2 – Composition du Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts

Association nucléaire canadienne

Steve Coupland

Réacteurs de puissance

Ontario Power Generation – Robin Manley

Bruce Power – Peter Risteen

Énergie nucléaire Nouveau Brunswick – Brian Thorne

Établissements de recherches et d'essais nucléaires

Laboratoires Nucléaires Canadiens – Shaun Cotnam

Installations de traitement de l'uranium et mines d'uranium

Cameco – Kevin Nagy

Installations de traitement des substances nucléaires

Nordion – Jackie Kavanagh

Accélérateurs

Isologic – Valerie Phelan

Conseil canadien des laboratoires indépendants (CCLI)

John D. Paterson & Associates Limited – Stephen J. Walker

Association canadienne de sûreté de radiographie industrielle

Buffalo Inspection Services – David Paynter

Substances nucléaires et équipement réglementé

Stuart Hunt & Associates – Sean Hunt

(entretien, etc. radio-isotopes / étalonnage)

Schlumberger Canada Ltd. – Bryan Richmond; invité – aucun réponse

(exploration de pétrole et de gaz)

SGS – Grant Mabee

(gammagraphie industrielle & jauges)

Stantec – Dan Stunden

(jauges portatives)

Team Industrial Services Inc. – Rick Robichaud

(Nondestructive Testing Management Association)

Dosimétrie

Landauer Inc. – Chris Passmore

Représentant de la CCSN

Liane Sauer (Présidente)